

Aux parents d'élèves du collège Saint Joseph ;

Conformément au protocole sanitaire envoyé le 27 août 2020 dans les établissements, voici les éléments que nous devons respecter pour l'accueil des élèves.

Une chose primordiale : nous accueillerons **tous** les élèves et ce, sur **un rythme normal**.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

En cas de suspicion, de doute ou de contact avec une personne testée positivement, n'envoyez pas vos enfants au collège et informez **le chef d'établissement**

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit, mais doit être limité au maximum.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Les élèves se laveront les mains à leur arrivée au collège, avant 8h30.

A leur montée en classe, les enseignants leur verseront un peu de solution hydroalcoolique, et ce avant leur entrée dans la salle.

Le port du masque

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Suite au Conseil de défense qui s'est tenu hier et à la décision de l'État de ne pas fournir de masques aux élèves, **le Département a décidé de doter en masques l'ensemble des collèges de Loire-Atlantique. Nous recevrons prochainement des masques qui seront distribués aux élèves.**

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles seront aérées à chaque récréation et sur le temps de la pause déjeuner.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Dans chaque salle de classe, seront à disposition :

- Un flacon vaporisateur contenant de la solution hydroalcoolique,
- Du papier type essuie-tout

L'utilisation des salles spécifiques est autorisée :

- Le CDI sera ouvert : les élèves se désinfecteront les mains à leur entrée ET à leur sortie
- Arts- Plastiques, Education musicale, Technologie, Sciences pourront utiliser leurs salles respectives, chaque enseignant veillera à la désinfection des matériels utilisés. Les élèves seront impliqués dans cette démarche de nettoyage.

Concernant l'EPS, il n'y a aucune restriction d'accès aux vestiaires. Les élèves pourront retirer leur masque uniquement pendant la pratique de l'activité sportive.

Le service de restauration sera assuré au lycée St Clair : les élèves conserveront leur masque pendant tous les déplacements et le retireront une fois installés à table.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Sandra DAULOUDET

Chef d'établissement.